

Motif, moyen et mobile

Bien distinguer le sens précis des termes juridiques **motif**, **moyen** et **mobile**, voilà un défi de taille dans nos milieux où l'influence des termes anglais correspondants vient souvent brouiller les cartes.

Motif

Le terme **motif** possède deux sens différents en langue juridique.

1^{er} sens

Dans un premier sens, **motifs** s'entend de l'exposé des raisons de droit ou de fait que le juge fournit au soutien de sa décision. Il correspond au terme anglais *reasons* pris dans le sens particulier qu'il revêt notamment dans les expressions *reasons for decision* et *reasons for judgment*.

Exemples :

- J'adopte les **motifs** du premier juge.
- Pour ces **motifs** (par ces **motifs**), je suis d'avis de rejeter le pourvoi.

2^e sens

Dans un second sens, **motifs** s'entend de la cause, de la justification d'un acte, d'un comportement, d'une mesure. Il correspond alors au terme anglais *grounds*.

Exemples :

- **motifs** d'arrestation d'un suspect.
- **motifs** de divorce.
- **motifs** raisonnables.

Moyen

Le terme **moyen** possède également deux sens différents en langue juridique.

1^{er} sens

Dans un premier sens, **moyens** s'entend des raisons de droit ou de fait invoquées devant le tribunal à l'appui d'une prétention. Tout comme **motifs** dans son second sens, il a pour équivalent anglais le terme *grounds*.

Exemple :

- Le juge examine les **moyens de fait et de droit** invoqués par le demandeur.

Il est préférable de parler des **moyens d'appel** plutôt que des *motifs d'appel*.

On distingue donc les **moyens** des parties des **motifs** du juge.

2^e sens

Dans un second sens, **moyen** s'emploie pour désigner le processus utilisé pour arriver à une fin.

Exemples :

- **moyen** de preuve.
- **moyen** d'irrecevabilité.

Mobile

Le terme **mobile** désigne la raison qui pousse une personne à agir, à commettre une infraction. Il correspond au terme anglais *motive*.

Exemples :

- Cet acte de terrorisme était fondé sur des **mobiles** politiques.
- Le **mobile** du meurtrier était de faire taire la victime, puisque son témoignage aurait eu des conséquences désastreuses pour lui.

Dans la langue courante, on emploie également **motif** dans ce sens.